

INFORMATIONS – MAI 2015

Les circulaires de l'UDOGEC sont adressées à présent chaque mois par courrier électronique aux Chefs d'établissement et aux Président(e)s d'OGE C. Nous vous demandons de bien vouloir transmettre l'information aux personnes concernées (Conseil d'Administration de l'OGE C, et/ou secrétaire, Trésorier, Comptable, Econome...).
Merci.

S o m m a i r e

N° 1154 - Les infos du mois :

- RADON : Résultat du dépistage
- GAËL 29-22 : Marché du gaz et de l'électricité
- Situation de l'emploi des salariés des OGE C

A noter :

Accessibilité :

Pour les établissements qui se sont engagés dans l'opération proposée par l'UDOGEC, les rapports des diagnostics commencent à arriver.
Ensuite, l'UDOGEC adresse un mail à chaque établissement.

Adresse mail des services de l'UDOGEC :

- Boîte générale : udogec22@ecbretagne.org
- Service social-paie primaire : udogec22.paie@ecbretagne.org
- Service social-paie secondaire : udogec22.sr@ecbretagne.org
- Service comptabilité des écoles : udogec22.compta@ecbretagne.org



LES INFOS DU MOIS

I. RADON : RESULTAT DU DEPISTAGE

Le dépistage du RADON par la pose de dosimètres dans les bâtiments se termine pour la plupart des établissements (les derniers seront réalisés au cours du 4^{ème} trimestre de l'année civile). L'APAVE commence à adresser aux établissements les résultats des mesures. Les résultats seront également transmis à l'Autorité de Santé Nucléaire (ASN).

Pour tout bâtiment dont le résultat des mesures de l'activité volumique du radon est inférieur à 400 becquerels par mètre cube (Bq/m³), aucune action corrective n'est à envisager (prochaine mesure : dans 10 ans).

Pour les bâtiments dont le résultat des mesures de l'activité volumique du radon est **supérieur à 400 Bq/m³**, et encore plus quand le résultat **dépasse 1000 Bq/m³**, des **actions correctives doivent être prises**.

Avec l'APAVE, nous allons recenser les établissements concernés et nous reprendrons contact. Dès à présent, nous vous informons que de **nouvelles mesures devront être réalisées à partir du 15 septembre 2015** et après la mise en œuvre des actions correctives.

II. GAEL 29-22 : MARCHE DU GAZ ET D'ELECTRICITE

Le groupement d'achats de l'Enseignement Catholique du Finistère et des Côtes d'Armor a proposé aux établissements une nouvelle opération dans le domaine de l'énergie, gaz et électricité. Cette information a été adressée sur le mail « ecbretagne.org » des établissements. Nous l'a relayons auprès de tous nos destinataires.

Bonjour,

Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence et afin de se mettre en conformité avec le droit européen, certains tarifs réglementés de vente, fixés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par les fournisseurs historiques, vont disparaître.

Le GAEL29-22 a mandaté le cabinet conseil "PROS-ENERGIES" afin d'étudier les meilleures offres en fournitures d'énergie : gaz et/ou électricité. Pros-Energie étudie et procède pour vous aux appels d'offres afin de vous soumettre les meilleures propositions tarifaires et contractuelles. Cette étude est gratuite et non engageante.

RAPPEL : Pour le gaz naturel, les offres au tarif réglementé en France vont progressivement disparaître pour les consommateurs non domestiques consommant plus de 30 000 kWh par an (article L. 445-4 du Code de l'énergie) :

- à compter du 1er janvier 2015 pour les sites consommant plus de 200 000 kWh ou 200 MWh par an (la plupart des établissements sont concernés)
- à compter du 1er janvier 2016 pour les sites consommant plus de 30 000 kWh.

Si vous faites partie de la première catégorie : plus de 200 MWh et que vous êtes toujours en contrat GDF avec une facturation établie au niveau des tarifs réglementés, vous **avez** basculé automatiquement sur une offre de marché par défaut du fournisseur historique pour une durée maximale de 6 mois (contrat transitoire jusqu'au 01/07/15). Vous avez normalement reçu un courrier de GDF vous présentant cette offre de transition. A l'issue de ces 6 mois, vous devrez avoir souscrit une autre offre de marché avec le fournisseur de votre choix.

Si vous le souhaitez, adressez nous, par retour de mail (contact@gael29.fr), la dernière facture d'énergie de votre établissement. Nous transmettrons à **PROS-ENERGIES** qui vous adressera rapidement l'étude réalisée.

Bien sincèrement,
Gaëlle GARCIA



www.gael29.com

<http://www.pros-energies.com/>

III. SITUATION DE L'EMPLOI DES SALARIES DES OGEC

Chaque année, le Collège Employeur invite « les responsables des établissements qui ont à embaucher du personnel à accorder une priorité aux personnes dont l'emploi est affecté pour motifs économiques ».

Pour ces raisons (baisse des effectifs, fermeture ...), les Organismes de Gestion peuvent être amenés à procéder à des réductions de l'horaire de certains personnels ou des licenciements, alors que dans d'autres établissements des postes sont créés.

Pour des raisons personnelles, certaines personnes souhaitent tout simplement une mutation.

Au cours de réunions au niveau national, régional et départemental, les représentants des OGEC et des chefs d'établissement ont réaffirmé leur volonté de développer l'information et la solidarité.

Afin de faciliter la communication des informations entre les différents partenaires et de proposer aux écoles qui créent un emploi les personnes qui, après avoir travaillé pendant des années dans l'enseignement catholique, recherchent un poste, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le document disponible sur le site, rubrique « Publications – Mai 2015 ».

- ▶ **Les établissements concernés retourneront le document pour le 15 juin 2015.**